



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailes-en-Montagne

ADMINISTRATION

Liste des délibérations du conseil municipal

Séance du 3 février 2025

Mairie, salle du conseil municipal • 20h

Le conseil municipal de Mignovillard, régulièrement convoqué le 30 janvier 2025, s'est réuni le 3 février 2025 à 20h à la mairie de Mignovillard, sous la présidence de Florent SERRETTE, Maire de Mignovillard.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Lydie CHANEZ, Gérard MUGNIOT, Marion BLONDEAU, Michaël FUMEY, Camille BARBAZ, Sébastien GUILLAUME, Élodie MELET, Philippe SCHENCK, Jérôme SERRETTE

Étaient absents avec représentation : Séverin PASKIEWICZ (procuration à Sébastien GUILLAUME)

Étaient absents sans représentation : Joël ALPY, Jean-Yves QUETY

Secrétaire de séance : Lydie CHANEZ

Numéro	Date	Objet de la délibération ou du rapport	Résultat
DEL-2025-014	03/02/2025	Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 6 janvier 2025 Lydie CHANEZ est désignée secrétaire de séance. Aucune observation n'est formulée sur le procès-verbal.	Approuvé à l'unanimité
POINT 02	03/02/2025	Centre éducatif renforcé (CER) : présentation et échanges avec l'association ADDSEA Sauvegarde Bourgogne Franche-Comté Deux directeurs de l'association gestionnaire et la directrice du centre présentent le CER et ses missions auprès de mineurs de 13 à 18 ans placés dans le cadre d'une sanction pénale (7 places par session). Installé à Mignovillard depuis 20 ans, le CER a connu récemment des évolutions dans son organisation et son mode de fonctionnement (passage de 3 sessions de 3 mois à 2 sessions de 5 mois, travail éducatif et d'insertion).	Point d'information sans vote

Numéro	Date	Objet de la délibération ou du rapport	Résultat
POINT 03	03/02/2025	<p>Compte rendu des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation consentie par le conseil municipal</p> <p>Depuis la dernière séance : 3 décisions du Maire portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain (2 bâtiments à usage d'habitation, 1 terrain nu à bâtir).</p>	Le conseil prend acte
DEL-2025-015	03/02/2025	<p>Modif. du règlement intérieur du conseil municipal</p> <p>L'article 20 relatif au procès-verbal est modifié pour appliquer la réforme sur les actes pris par les collectivités.</p>	Approuvé à l'unanimité
POINT 05	03/02/2025	<p>Quartier de la Fruitière : compte rendu de la décision de la cour d'appel de Besançon</p> <p>Dans son arrêt du 21 janvier 2025, elle confirme en tout point le jugement rendu le 4 octobre 2023 par le Tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier, qui déboutait l'agriculteur de toutes ses demandes. Ces deux décisions de justice civile favorables à la Commune ont été précédées d'un jugement favorable rendu le 30 janvier 2020 par le Tribunal administratif de Besançon.</p>	Le conseil prend acte
DEL-2025-016	03/02/2025	<p>Quartier de la Fruitière : méthode et calendrier d'élaboration du projet</p> <p>Balade et atelier de concertation : samedi 8 février. Esquisse : début mars. Premier avant-projet : début mai. Travail sur le volet financier et le phasage de réalisation. Premiers travaux : objectif début 2026.</p>	Approuvé à l'unanimité
DEL-2025-017	03/02/2025	<p>Projet d'enfouissement de réseaux, rue de Mouthe : avant-projet sommaire (APS)</p> <p>Le renforcement et l'effacement du réseau électrique sur 200 m est pris en charge par le SIDEC à 100 %. Le reste à charge pour l'effacement des réseaux d'éclairage public et téléphonique est estimé à 19 966,09 €.</p>	Approuvé à l'unanimité
DEL-2025-018	03/02/2025	<p>Occupation du domaine public pour les ventes ambulantes : information</p> <p>L'installation de commerçants pour les ventes ambulantes nécessite un permis de stationnement dont la délivrance relève du pouvoir de police du Maire, qui peut définir des limitations dans un cadre général. Le conseil donne un avis favorable à la limitation d'un tel stationnement sur un emplacement, 2 fins de journée maximum par semaine.</p>	Approuvé à l'unanimité

Numéro	Date	Objet de la délibération ou du rapport	Résultat
DEL-2025-019	03/02/2025	<p>Accord-cadre pour l'acheminement et la fourniture d'électricité : mandat au SIEEEN pour une modification du contexte d'utilisation et de profil</p> <p>Répertoire à tort en éclairage public, le contrat d'électricité de l'Agence postale communale, sera corrigé pour intégrer la catégorie des autres usages, dont les bâtiments.</p>	Approuvé à l'unanimité
POINT 10	03/02/2025	<p>Budget primitif 2025 : réflexion sur les projets d'investissement et leur échéancier pluriannuel</p> <p>Une première réunion de la commission Finances aura lieu lundi 17 février à 18h pour la préparation budgétaire.</p>	Point d'information sans vote

Affiché à la mairie, le 7 février 2025.